

Mairie de CLÉVILLIERS

Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en huis clos à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Maire.

Présents : M. BELLAMY Alain, Maire,

Mmes : CHARRIER Anne, GUIGNARD Michèle, HEITZ Marianne, LEGRAND Laure,

MM : ENJELVIN Thierry, GODET François, GUIGNARD Jean-Jacques, LAFONT Frédéric, LEGRAND Hervé, PIRON Dimitri, POUSSINEAU Laurent, RIVET Jérôme, VINSOT Patrick.

Excusés : Mme PAOLI Sophie

A été nommé secrétaire : Mme HEITZ Marianne

ORDRE DU JOUR

- + Adoption du dernier compte rendu,
- + Mise en non valeur ;
- + Convention cadre de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal
- + Points sur les travaux du Presbytère,
- + Suppléant CLECT,
- + Questions diverses.

Le Quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h35.

1. ADOPTION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le dernier compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. MISE EN NON VALEUR

La non-valeur d'un montant de 0,60 € a été admise par l'ensemble des membres du conseil présent.

3. CONVENTION CADRE DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA GESTION MUTUALISEE DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION INTERCOMMUNAL

Afin d'améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens, de répondre aux demandes de sécurité et de prévention pour mieux lutter contre le sentiment d'insécurité et de faciliter les investigations judiciaires des forces de l'ordre une convention de gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection peut être signée entre la communauté d'agglomération Chartres Métropole et la commune.

Le 21 septembre 2021, la commission Développement économique, Aménagement du Territoire et Développement durable de l'agglomération à laquelle siège Marianne HEITZ, a donné un avis favorable au principe de gestion par Chartres Métropole des dispositifs de vidéoprotection des communes de l'agglomération qui en font la demande et aux termes de la convention de prestations de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal.

Le projet de vidéoprotection de Chartres Métropole englobe la mise en œuvre d'un système de caméras ainsi que le renvoi et l'exploitation des images à un centre de supervision intercommunal.

La convention qui peut être conclue à partir 1^{er} janvier 2022 pour une durée indéterminée :

Fixe les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal

Fixe les modalités de mise à disposition du matériel et des agents

Détermine les responsabilités de chacune des parties

Ne vaut pas transfert de compétence des pouvoirs de police du Maire

Une lecture détaillée des 12 articles de la convention est faite par Marianne HEITZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; approuve le principe de gestion par Chartres Métropole du dispositif de vidéoprotection ; approuve les termes de la convention cadre de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal ; autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

4. POINTS SUR LES TRAVAUX DU PRESBYTERE

M. Le Maire informe les membres présents du conseil de la poursuite du travail de l'architecte sur le projet de transformation du presbytère en deux logements.

Les plafonds ont été démolis par les agents communaux et le constat d'un bon état général a pu être dressé. Les entreprises devraient être consultées courant mars 2022.

L'aide du plan de relance gouvernemental de 63 222€ et des fonds de concours de Chartres Métropole de 126 445 € seront couplés à la demande de prêt qui vient d'être acceptée par le Crédit Agricole.

5. SUPPLEANT CLECT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 11/9/2020, il a désigné Mme Marianne HEITZ, titulaire à la commission locale d'évaluation des charges transférées à Chartres Métropole.

Il convient de désigner également un suppléant en cas d'absence du titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Alain BELLAMY, Maire suppléant à la CLECT.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire communique la date retenue pour la formulation des vœux aux habitants de la commune. Il s'agira du samedi 8 janvier 2022 à 11H00.

Marianne HEITZ fait état de l'avancement de la commercialisation des lots disponibles à la vente du lotissement La Tiercelle. Alors qu'au 23 septembre 2021 il restait 11 lots disponibles, au 10 novembre nous comptabilisons 7 lots disponibles. Le rythme des ventes s'est intensifié et d'autres projets sont à l'étude.

Marianne HEITZ rend compte à l'ensemble des membres du Conseil de l'évolution du travail engagé par la commission communication sur le bulletin municipal.

L'ensemble des pièces constitutives du bulletin ont été envoyées à l'Atelier des Godins représenté par M. MONCHATRE afin qu'il puisse proposer une présentation. Celle-ci sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission communication le 25 novembre 2021.

Marianne HEITZ rappelle que l'élection de Miss Small Elégance France aura lieu à la salle des fêtes le week-end du 4 et 5 décembre 2021. Un tour de table est effectué pour connaître la possibilité qu'à chaque élu de pouvoir accueillir les candidates.

Anne CHARRIER présente l'organisation prévue pour l'arbre de Noël du dimanche 12 décembre 2021. L'ouverture des portes se fera à 10H30 avec contrôle du pass sanitaire et le spectacle d'une durée d'une heure débutera à 11H00. Des flyers imprimés par la mairie seront distribués afin de communiquer sur l'évènement.

Le sapin de Noël sera décoré en amont de l'évènement aux fins de servir de décor lors de l'élection de Miss Small Elégance France.

La salle des fêtes sera préparée le samedi 11 décembre après-midi.

Le budget cadeau s'élève à environ 10 € par enfant. Les cadeaux sont offerts par la commune. Aussi, une délibération est prise pour acter le montant total des achats.

Le Conseil Municipal approuve la somme de 1 315,10 € TTC pour l'achat des cadeaux de Noël aux enfants de la commune.

Anne CHARRIER rappelle qu'une marche est organisée le samedi 11 décembre matin en faveur du téléthon. Le rendez-vous est fixé à 9H30 devant la salle des fêtes et le départ est prévu à 10H00.

Cette manifestation est couplée à celle du vélo tour du téléthon qui passera à Clévilliers le jeudi 2 décembre 2021.

Jérôme RIVET précise que les nouvelles portes de la Mairie et de l'agence postale seront posées le mercredi 15 décembre 2021.

En outre, la mise en place des décorations de Noël est programmée pour le mercredi 8 décembre 2021. Par ailleurs, Jérôme RIVET propose un agrandissement de la jachère fleurie située aux abords du cimetière. L'avis du Conseil est favorable et des précisions sur le lieu de plantation pourront être exposés lors du tour de commune du samedi 20 novembre 2021.

François GODET indique qu'un lampadaire est tombé à la sortie de Gonville et que cela a posé des problèmes en terme de sécurité. Il convient de le remplacer.

Frédéric LAFONT demande l'installation d'un boulodrome à proximité de l'église.

L'idée est retenue mais jugée trop proche des lieux d'habitations. L'implantation sera prévue aux abords de la nouvelle aire de jeux, derrière le lotissement La Tiercelle. Un déplacement sur site est prévu pour fixer le lieu d'installation du boulodrome lors du tour de commune programmé le samedi 20 novembre 2021.

Frédéric LAFONT précise que Cyril CHAPON est prêt à offrir gracieusement le terrassement du lieu.

D'autre part, Frédéric LAFONT évoque les problèmes de nuisance sonore du nouveau lotissement. Il s'agit d'aboiements intempestifs de chien(s) d'un lieu habitation bien identifié.

Une question est posée sur le projet situé aux Chaises – terrain localisé sur la commune de Tremblay-les-villages. Il s'agit du projet « Grâce au jardin » porté par le père Jean-Marie LIOULT qui a vocation d'insertion sociale. Le projet est décrit sur le site grace-au-jardin.fr

Dimitri PIRON évoque le problème d'insécurité sur la route en raison du manque de respect des limitations de vitesse. La proposition d'achat d'un radar pédagogique est soulevée ainsi que le contrôle de vitesse des véhicules au sol à La Bréqueille et au Boullay d'Achères.

La commission sécurité est sollicitée sur le sujet.

M. le Maire fait part de la prochaine date du Conseil Municipal : le vendredi 17 décembre à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h25.

Le Maire,
Alain BELLAMY

Le secrétaire de séance,
Marianne HEITZ

NOM	Prénom	Titre	Emargement
RIVET	Jérôme	2ème Adjoint	
CHARRIER	Anne	Conseillère	
GUIGNARD	Michèle	Conseillère	
ENJELVIN	Thierry	Conseiller	
GUIGNARD	Jean-Jacques	Conseiller	
LEGRAND	Hervé	Conseiller	
LEGRAND	Laure	Conseillère	
PAOLI	Sophie	Conseillère	
PIRON	Dimitri	Conseiller	
POUSSINEAU	Laurent	Conseiller	
VINSOT	Patrick	Conseiller	